

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

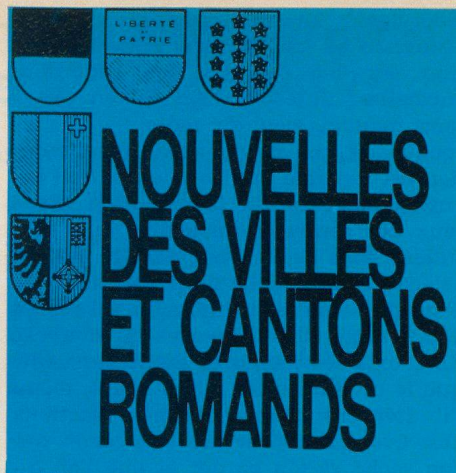
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les assises 1973 de l'Union suisse pour la protection des civils

Tout naturellement, la chronique romande de ce mois s'attache — en premier lieu — à donner une image aussi exacte que possible des assises 1973 de l'Union suisse pour la protection des civils. Ceci pour de multiples raisons, et d'abord parce que la présente revue est l'organe officiel de l'USPC et que tout ce qui touche à ce groupement doit être connu de nos lecteurs. Mais il y a une autre raison qui fait que nous devons consacrer large place à cette importante réunion du 20 octobre, c'est qu'elle s'est déroulée à Fribourg et que l'ordre du jour avait de quoi intéresser les participants romands. Il nous plaît donc, et avant toute autre chose, de remercier le comité central d'avoir prévu un tel ordre du jour, et de remercier aussi les responsables de l'Association cantonale fribourgeoise PC qui — pour marquer le retour à une activité normale — ont mis tous leurs soins à l'organisation de cette manifestation annuelle. Une manifestation honorée de nombreuses personnalités, qui a permis de fructueux contacts entre délégués, et qui s'est déroulée dans un cadre sympathique, soit le restaurant Gambrinus. Les divers rapports annuels furent acceptés sans longue discussion, ceux traitant des finances — comptes 1972 et budget 1974, dont celui de la revue «Protection civile — Zivilschutz» — et ceux se rapportant à l'activité présente et future de l'USPC et de ses sections cantonales.

Programme 1974

Les grandes lignes du programme pour l'an prochain furent évoquées, et principalement ce qui se rapporte à l'information touchant à la «conception 1971». A ce propos, le président de l'association cantonale neuchâteloise, M. F. Martin, a insisté pour que le plus rapidement possible une documentation nouvelle soit mise à disposition des intéressés. Comme aussi il insista — et dans la même optique — pour que les rapports soient plus fréquents entre les organes directeurs de l'USPC. Vœux dont il sera tenu compte!



Puis, au cours de 1974, le problème de l'information sur le plan général sera repris à la base, les diverses études faites déjà à ce sujet — dont celles de la CRI — étant confrontées et permettant une synthèse de tous les éléments, et entre autres du fait que des méthodes déterminées ne sont pas forcément bonnes ici et là, une grande souplesse permettant de tenir compte des particularités régionales. Il s'agira également de réactiver le travail au sein des associations cantonales, en plein accord avec les services officiels respectifs. Enfin, et pour en terminer avec ce sujet, des remerciements furent adressés à M. H. Alboth, chef du secrétariat central, ainsi qu'à sa collaboratrice, Mme Litzzi, tandis que l'appui apporté par la presse, en Romandie en particulier, fut justement relevé.

Le président central reconduit dans ses fonctions

Un des points importants de l'ordre du jour était naturellement l'élection des divers organes directeurs de l'USPC, et du président central en particulier. Malgré ses lourdes charges, M. Léo Schurmann, conseiller national, voulut bien conserver ses fonctions et il en fut remercié comme il convenait. Puis après qu'un hommage ait été rendu à la mémoire du colonel commandant CA A. Ernst, qui œuvra longtemps au sein du comité, l'assemblée se prononça quant au choix de ceux qui travailleront aux côtés du président L. Schurmann. A part quelques démissions, et de

nouvelles candidatures, la liste présentée trouva l'agrément de l'assemblée, et le comité central qui sera en charge pendant deux années ne subit guère de modifications. Signalons parmi les membres, les noms de ceux de Romandie, soit: Mlle Denise Berthoud, de Neuchâtel, mais représentant les associations féminines, puis, par ordre alphabétique: MM. Gino Arcioni (Fribourg), John Chevalier (Genève et CRI), Marcelin Cordonne (Vaud), André Laubscher (Neuchâtel), Fernand Martin (Neuchâtel), Jean Naef (Genève), Roger Parisod (Vaud), Walter Pfund (Vaud) et Guy Zwissig (Valais).

Protection civile et défense nationale

Le directeur de l'OFPC, M. Walter König, brossa un tableau extrêmement complet de tout ce qui est dévolu à la PC dans le cadre actuel — et Dieu sait si ce cadre, hors de nos frontières, prête à réflexion en cet automne 1973!

Le jeu des diapositives, avec accompagnement sonore, frappa chacun et le texte en français nous semble particulièrement adapté.

Enfin, M. J. Dubi de l'Office central de la défense nationale, dans un remarquable et vivant exposé donna tous renseignements voulus en ce qui concerne la place faite à la protection civile en fonction de la politique de sécurité de la Suisse.

Quant à la synthèse de ces assises, elle fut faite par M. Nussbaumer, syndic de Fribourg, dont les réflexions pertinentes ont été écoutées avec intérêt, alors que le président central remerciait les organisateurs, le président de l'Association cantonale fribourgeoise, M. Reichler, reportant sur ces collaborateurs tout le travail effectué afin que soit réussie cette assemblée qui marqua de belle façon la volonté de «servir» de l'Union suisse pour la protection des civils.

(J. C.)



Kein Wasser für Spülzwecke!

Der Notabort «System Widmer» gehört auch in Ihren Schutzraum!

Zu beziehen durch:

Walter Widmer
Techn. Artikel
5722 Gränichen
Telefon 064 311210

Commissions diverses

Dans le cadre de l'USPC, de l'OFPC, ou encore dans un cadre commun, plusieurs commissions sont chargées de tâches particulières et diverses où place est faite à la commission romande d'information. Deux de ces commissions se sont réunies ces dernières semaines, et dont nous donnons un bref aperçu.

Commission de rédaction et d'information USPC

Cette commission a tenu séance à Soleure, c'est-à-dire au lieu où s'imprime la présente revue, sous la présidence de M. R. Wehrli. Tous les problèmes touchant à «Protection civile — Zivilschutz» ont été passés en revue, et d'abord la présentation actuelle qui semble donner satisfaction à chacun. Il sera tenu compte des remarques faites par les associations genevoise et neuchâteloise concernant la parution simultanée en allemand et en français des articles de fond importants. Quelques difficultés se présentant toutefois dans certains cas, problèmes de traduction en particulier. Quant à la couverture plusieurs variantes ont été présentées concernant particulièrement le titre de la revue (grandeur des caractères respectifs, couleurs, etc.).

Les représentants romands ont tenu à féliciter le rédacteur en chef pour la présentation du numéro 9 (septembre 1973) dont la majeure partie des textes étaient rédigés en français. Quelque 10 000 exemplaires de ce numéro ont été distribués lors du Comptoir Suisse. Enfin le programme général de parution pour 1974 a été établi qui sera fort varié.

En ce qui concerne l'information en général, on a pu constater l'intérêt que porte la presse à la protection civile, soit en reproduisant les «bulletins de presse», soit en rédigeant des articles originaux. Le président de la CRI a pu montrer à cette occasion ce qui se faisait en Suisse romande dans ce domaine, et qui est très positif.

Commission du film

C'est à Ostermundigen que ladite commission s'est réunie en présence de représentants des autorités intéressées, de l'OFPC et de certaines commissions

fédérales, puisqu'il s'agissait de visionner — en dernier ressort — le film sur les dangers des radiations nucléaires. Sujet explosif s'il en est — sans mauvais jeu de mots — en une époque où une partie de notre population est sensible aux problèmes de l'environnement et de la pollution. Et à ceux des centrales nucléaires en particulier... sans bien savoir, dans la plupart des cas, ce qui en est du problème! C'est donc dire que la commission a revu en détail toutes les séquences du nouveau film, tous ses membres étant persuadés que le dit film vient à son heure, même s'il doit provoquer certaines réactions. Les événements actuels exigeant que l'on sache raison garder et que l'on ose regarder les choses en face et dans leur pleine réalité.

Il a été décidé que la version française du texte et le titre seront mis au point par un groupe de travail pris dans le cadre de la commission romande d'information. Travail délicat, et il est bon que l'organe romand chargé de l'information (et qui connaît le mieux les réactions qui se font jour de ce côté de la Sarine) en ait été chargé.

Canton de Genève

Les exercices de deux jours

ont repris dans les communes dès le début de l'automne et — tout en se tenant à un schéma général — les chefs locaux ont choisi comme thème d'intervention tel ou tel point névralgique caractérisant le territoire qui leur est imparti. Or, il s'est trouvé que ces mois derniers, trois chefs locaux ont inscrit à leur programme des exercices d'extinction, de sauvetage et d'évacuation dans des établissements hospitaliers de genres différents. Il s'est agi d'abord d'une clinique psychiatrique, d'une maison de retraite et d'un établissement pour personnes âgées et malades. Etant donné la nature de ces établissements, le nombre élevé de pensionnaires ou de malades et les problèmes nombreux qui se poseraient en cas de sinistre — l'évacuation en particulier —, il va de soi que cette triple initiative devait être précieuse à tous égards. Les chefs locaux intéressés ayant bien voulu nous faire part de leurs remarques à ce sujet, nous ne

manquerons pas de les reproduire dans une prochaine chronique.

Secours lors de catastrophe en temps de paix

Le Conseil d'état genevois vient de promulguer un règlement traitant des secours lors de catastrophe en temps de paix. Ce règlement est extrêmement complet et il est le fruit d'un travail de longue haleine fourni par une commission comprenant les représentants de tous les organismes appelés à intervenir en cas de catastrophe. Etant donné qu'il fait une place très large à la protection civile — le chef cantonal PC ayant la responsabilité entière du commandement en cas de catastrophe, à quelques exceptions près — le règlement en question vaut la peine d'être commenté à fond dans ces colonnes. Ce que nous ferons prochainement, la place nous étant mesurée dans cette chronique de novembre.

P.-S. Pour diverses raisons notre chronique romande de ce mois a été écourtée, de sorte que plusieurs textes intéressants sont reportés au prochain numéro.

John Chevalier

président de la commission romande d'information



Rettifica

Un involontario svarione tipografico ha travisato nell'ultimo numero, a pagina 331, in alto a destra, il senso del nostro commento sulla «Quota-parte delle spese per la difesa nel bilancio generale della Confederazione», per quanto riguarda la parte della protezione civile.

La relativa frase va perciò letta come segue: «Per contro, le spese della protezione civile diminuiscono di 21,3 milioni di franchi (qualora non vengano accordati crediti ulteriori) e quelle per la difesa economica di 1,7 milioni.»

Zivilschutz
Protection civile
Protezione civile
Protecziun civila
emag  **norm**
emag  **norm**

Gestelle
Schränke
Tische
Stühle
Tanks
Garderoben
Pulte
Betten
Prospekt Z 09
verlangen

8213 Neunkirch

Telefon 053-6 14 81

Für die Zeitschrift «Zivilschutz» zeichnet verantwortlich:

Presse- und Redaktionskommission des SBZ. Präsident: Professor Dr. Reinhold Wehrli, Solothurn. Redaktion: Herbert Alboth, Bern. Inserate und Korrespondenzen sind an die Redaktion, Schwarztörstr. 56, 3007 Bern, Tel. 031 25 65 81, zu richten. Jährlich zwölfmal erscheinend. **Redaktionsschluss am 10. des Monats.** Jahresabonnement für Nichtmitglieder Fr. 15.— (Schweiz). Ausland Fr. 20.—. Einzelnummer Fr. 1.50. Nachdruck unter Quellenangabe gestattet. Druck: Vogt-Schild AG, 4500 Solothurn 2.